

durement frappée par le chômage. Il y a eu des études de faites, mais je n'ai vu aucun résultat jusqu'ici.

Le ministre de l'Agriculture et le ministre des Transports me répondent sans cesse qu'ils n'ont pas fini d'étudier les recommandations qui leur ont été adressées, qu'ils comptent faire part bientôt de leurs propres recommandations à leurs collègues du cabinet, qu'ils espèrent rencontrer prochainement les représentants des provinces, comme me l'a dit le 2 mai le ministre des Transports, et qu'ils espèrent rencontrer sans tarder le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. Mais aucun des deux ne m'a dit avoir consulté directement, de façon sérieuse, les producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick ou de l'Île-du-Prince-Édouard. Mieux encore, le ministre des Transports ne nous a pas indiqué au juste quand le gouvernement fédéral comptait faire quelque chose dans ce domaine.

On parle des inégalités qui existent au Canada, mais, à mon avis, l'exemple le plus flagrant de cette inégalité est la démarche que le ministre a faite il y a un mois lorsqu'il a commandé aux usines canadiennes 2,000 wagons-trémies qui vont venir s'ajouter aux 6,000 wagons que le gouvernement fédéral a déjà achetés pour le transport du grain de l'Ouest. Pourtant, le gouvernement n'a ni acheté, ni commandé un seul wagon pour les producteurs de pommes de terre de l'Est. C'est une incohérence révoltante de sa part. Si le gouvernement avait une politique réaliste et équilibrée en matière de services de transport équitables pour l'Est et l'Ouest du Canada, nous aurions été en mesure de le constater par les mesures qu'il aurait prises pour régler cette question capitale.

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les problèmes relatifs à la distribution de la récolte des pommes de terre des Maritimes de la saison dernière ont été bien documentés et longuement débattus. Comme le signalais le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) tout à l'heure, il ne s'est pas seulement soucie d'empêcher que les problèmes de l'année dernière se reproduisent, mais il a refondu le système pour que l'on puisse dorénavant livrer un produit de haute qualité tout en encourageant l'achat des pommes de terre des Maritimes.

Le comité interministériel de la distribution des pommes de terre a tenu compte de cet objectif dans la poursuite de ses travaux. Il n'a pas encore remis de rapport parce que ses membres ont dû participer à d'autres activités, notamment à des discussions avec des représentants des provinces, de l'industrie et du gouvernement fédéral. Comme le déclarait le ministre des Transports (M. Lang), «La rencontre que nous espérons avoir avec le premier ministre et le ministre des Transports de l'Île-du-Prince-Édouard constituera une autre étape concrète vers la solution de ce problème». Néanmoins, je peux assurer au député qu'on a prévu un calendrier des travaux et des activités du comité pour éviter que les problèmes de la saison dernière ne se répètent.

Il faut éviter les problèmes que pourraient causer ou perpétuer des expédients dictés par la panique et nous réussirons à atteindre les objectifs concrets escomptés grâce à une planification poussée et à l'étude de solutions actuellement en cours entre le comité interministériel présidé par le ministre canadien de l'Agriculture, lequel comité comprend des représentants du ministère des Transports du Canada, du Conseil des ports nationaux, des gouvernements du Nouveau-Brunswick et

Ajournement

de l'Île-du-Prince-Édouard et, enfin, des industries clés. Je puis assurer au député que, grâce à ces efforts, les prochaines récoltes, y compris celle de la saison prochaine, parviendront sans heurts sur leurs marchés respectifs.

C'est là l'avis du ministère, mais je puis ajouter que le ministre envisage la possibilité que le gouvernement canadien achète des wagons qu'il mettrait à la disposition des producteurs de pommes de terre des provinces Maritimes. C'est l'un des sujets que le ministère examine depuis un bon moment, mais je ne crois pas que le cabinet ait été saisi de la question à l'heure qu'il est. Je sais que le ministre en a discuté avec les producteurs des Maritimes, avec les représentants de la province du député et ceux de ma province natale, le Nouveau-Brunswick. C'est une question qui préoccupe beaucoup le ministère depuis deux ans et nous espérons que cette année, nous trouverons une solution officielle qui avantagera les producteurs et saura aussi satisfaire les consommateurs.

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE—L'EXÉCUTION DE CONTRATS DE FRAPPE DE MONNAIE ÉTRANGÈRE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, le 31 mars, je posais au ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) une question au sujet des contrats accordés à la Monnaie royale canadienne.

Avant de passer à l'essentiel de la question, je voudrais faire une observation au sujet de la réponse donnée à ma question supplémentaire. J'ai demandé si on avait eu recours aux services d'agents pour obtenir ces contrats, car l'État d'Israël est un des pays auxquels la monnaie a été vendue. J'ai demandé si le gouvernement avait eu recours aux services de Shaul Eisenberg ou d'un autre agent pour obtenir ces contrats. Le ministre a répondu: «La question ne me semble pas très sérieuse». Cette réponse soulève une autre question. Je ne vois pas comment le ministre peut décider si une question est sérieuse ou non. Assurément, cette décision appartient à Votre Honneur. En outre, le recours à des agents, et surtout à Shaul Eisenberg, a fait l'objet de biens discussions à la Chambre et à l'extérieur ces mois derniers; encore aujourd'hui, on a posé des questions très sérieuses au sujet de la rémunération de cet agent.

● (2210)

Pour ce qui est de la question elle-même, monsieur l'Orateur, elle est double. On demande d'abord pourquoi le gouvernement a jugé sage de se lancer dans la vente de pièces, concurrençant ainsi les compagnies de frappe du secteur privé. Le ministre a déclaré qu'en ce faisant la Monnaie royale ne concurrençait pas le secteur privé. J'ai eu l'occasion de communier avec certaines compagnies de frappe privées. J'ignore combien elles sont mais, sauf erreur, il en existe six au Canada et elles sont sûrement d'avis que la Monnaie royale leur fait concurrence.

D'après la correspondance que j'ai entretenue avec elle, la maison Sherritt Mint est en affaires depuis 1961 et a vendu des flans à la Monnaie canadienne elle-même. En 1964, elle décidait de faire l'exportation de flans uniquement, et obtenait en 1966 sa première commande pour exportation. Elle s'aperçut qu'elle devait faire concurrence aux monnaies nationales dans d'autres pays, car c'est avec elles qu'il faut soutenir la concurrence sur les marchés nationaux. Elle affirme que lorsque la Monnaie royale canadienne s'est lancée résolument dans